



64200

20140092
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 30 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 septembre 2014 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhaits, Vigier et Gony.

Absente excusée : Mme Dallet (procuration à Mme Gallot)

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

N° 18 : Objet : Convention avec la commune d'Arcangues pour l'entretien du stade intercommunal.

Le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec la commune d'Arcangues pour la répartition des frais de l'entretien du stade.

Aussi, il a été décidé de la réactualiser compte-tenu de l'évolution des charges.

La commune d'Arcangues s'engage à participer financièrement aux frais engagés à hauteur de 50%.

Cette convention, dont le modèle est fourni en annexe, aura pour objet de fixer le cadre et les conditions financières de la participation de la commune d'Arcangues.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la commune d'Arcangues pour l'entretien du stade intercommunal.

Vote : 18

Pour : 19 (dont une procuration)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

P. Baudry



M. Baudry le 30/09/2014